

Appel d'Offres Ouvert N°146-2023 A/F : Fourniture de pompes (Lot 1 à 5)

Lydec porte à la connaissance des concurrents que cet appel d'offres a connu des rectifications au niveau du CCTP et BPU du lot N°2 au dossier d'appel d'offres et qu'à partir du **Mercredi 28 Juin 2023**, l'appel d'offres cité en objet sera reporté comme suit :

AOO N°	Date et heure limites de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des offres	Lieu d'ouverture des plis
146-2023 A/F	Lundi 24 Juillet 2023 à 16h00	Mardi 25 Juillet 2023 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Laâroussi Salle des marchés au rez- de-chaussée
	Au lieu du Mardi 11 juillet 2023 à 16h00	Au lieu du Mercredi 12 juillet 2023 à 09h30	

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément aux dispositions du Règlement de Consultation.

Un service hotline pour l'utilisation du portail AM Lydec est mis à la disposition des concurrents au numéro suivant : **05 22 43 81 21** de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

Le dépôt des offres se fera comme suit :

- Soit en version électronique via la plate-forme du portail AM Lydec à l'adresse suivante : <https://am.lydec.ma> conformément aux dispositions du Règlement de la dématérialisation (*)

- Soit en version papier conformément aux dispositions du Règlement de Consultation

Le délai pour la réception des offres expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

NB : Le dossier de soumission présenté par chaque concurrent devra être déposé soit en version papier soit par voie électronique via la plate-forme du portail des marchés de Lydec et ce conformément aux dispositions du présent Règlement de la consultation. Toute soumission présentée sous forme de CD-ROM ou de clé USB sera rejetée par la Commission d'Appel d'Offres.

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.